

Délibération n°2020-38

Relative au rapport d'activités 2019 de l'exploitant de l'aéroport de Merville

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 9 octobre 2020, réuni le 21 octobre 2020 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Merville »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jacques DANZIN, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Joël DUYCK avec le pouvoir de Monsieur Jacques HURLUS.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Nicolas LEBAS, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Jacques HURLUS.

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu CORBILLON.

Le quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1411-3,

Vu le rapport d'activité de l'aéroport de Merville pour l'année 2019 adressé aux membres du Comité Syndical à l'appui de l'invitation et sa présentation en séance ce jour,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 1^{er} octobre 2020,

Vu les interventions des délégués concernés lors du Comité Syndical,

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-200006120-20201021-D_2020_38-DE

PREND ACTE

Du rapport d'activité de l'exploitant de l'aéroport de Merville pour l'année 2019.

Votes pour : Unanimité

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé par : CHRISTOPHE COULON
Date : 22/10/2020
Qualité : PRÉSIDENT

